

SEANCE	23 octobre 2009 CG-5-2412
Direction Générale du Développement	Sous Direction du développement économique

DISPOSITIF ECONOMIQUE APPEL A PROJETS « VEHICULE URBAIN »

OBJET :

La crise qui frappe l'industrie automobile mondiale est la crise profonde d'un certain modèle de consommation. L'automobile de demain sera nécessairement très différente de celle d'aujourd'hui. Pour accomplir cette mutation, un effort exceptionnel de R&D est requis de la part de l'ensemble des entreprises de la filière automobile et consiste à la mise au point de nouveaux modes de motorisation et à la conception de nouveaux types de véhicules : **moins polluants, moins encombrants, plus faciles à recycler et connectés aux autres moyens de transport, notamment les transports publics.**

L'APPEL A PROJETS « VEHICULE URBAIN » : UN TRIPLE OBJECTIF

- accompagner l'innovation en accordant une subvention aux entreprises présentant des projets de réalisation de « démonstrateurs roulants » d'un **véhicule à faible émission en CO2**,
- encourager l'initiative et la création d'entreprises dans un secteur économique en mutation,
- diffuser le plus largement possible – au niveau national et international, le message de l'engagement du département des Yvelines en faveur de l'innovation automobile et augmenter l'attractivité de sa « vallée de l'automobile ».

LES 4 ETAPES DE L'APPEL A PROJET :

- à partir de fin octobre : lancement de l'appel à projets véhicule urbain, *via* les canaux professionnels spécialisés, les supports médias spécialisés et grand public. Le cahier des charges de l'appel d'offres rédigé en français ou en anglais sera transmis aux différents candidats avec obligation de retourner les spécifications de leur projet au plus tard le 15 janvier 2010.
- 15 janvier - début février 2010 : sélection du ou des lauréats par un comité de sélection *ad hoc*.
- fin février 2010 : annonce officielle des lauréats et **versement d'un acompte de 50 % de chaque prix décerné.**
- début 2011 : présentation des « démonstrateurs roulants » issus de l'appel à projets.

A SAVOIR :

Le véhicule urbain devra remplir les caractéristiques suivantes :

- être une voiture particulière, un quadricycle lourd à moteur ou un tricycle à moteur ;
- être le plus compact possible (2, 3 ou 4 places, un espace de rangement supérieur ou égal à 400 l devant pouvoir être aménagé par modulation du nombre de places) ;
- **150 km d'autonomie**,
- vitesse pouvant atteindre **110 km/h** ;
- sûreté pour les passagers et les usagers de la rue et de la route, conformément à la catégorie d'homologation choisie ;
- émissions de **CO2 moins de 60g/km** ;
- un prix de vente maximum de **10 000 € HT**.

FINANCEMENT :

Une large part du plan d'aide à la filière automobile voté le 12 mars 2009 est consacrée à diverses aides à la recherche et développement pour un total d'intervention de **36 M€**. L'appel à projet véhicule urbain, quant à lui, est doté de **3 M€**.